



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question au Gouvernement n° 1701

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Louis Colombani.

M. Louis Colombani. Monsieur le ministre délégué au budget, le groupe UDF a enregistré avec satisfaction les orientations prises récemment par le Gouvernement en matière de réforme des impôts et soutient ses intentions, tant sur la forme que sur le fond. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Sur la forme, il n'est pas contestable que la baisse des prélèvements obligatoires, que nous appelons de tous nos vœux, doit s'accompagner d'une forte réduction des dépenses publiques.

M. Jean-Yves Le Deaut. « Mais... » !

M. Louis Colombani. Sur le fond, les mesures envisagées, s'agissant notamment de la baisse des tranches du barème de l'impôt sur le revenu...

M. Henri Emmanuelli. Ah !

M. Louis Colombani. ... et des cotisations salariales « maladie », vont dans le sens des objectifs de simplification et d'équité que nous défendons. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Les déclarations de M. le Premier ministre font suite au dépôt, hier, du rapport du groupe de travail sur la réforme des prélèvements obligatoires dirigé par M. de La Martinière.

A ce titre, si nous partageons une grande partie des observations formulées dans ce rapport, ainsi que l'essentiel des propositions qu'il contient,...

M. Christian Bataille. Réfléchissez bien !

M. Louis Colombani. ... nous souhaiterions, monsieur le ministre, que vous nous précisiez quelle utilisation compte en faire le Gouvernement.

Le rapport La Martinière n'est-il qu'une piste de réflexion parmi d'autres ou préfigure-t-il déjà la réforme que le Gouvernement souhaite engager dès cette année ?

En ce qui concerne la méthode de travail, il me paraît indispensable que la représentation nationale soit associée dès aujourd'hui aux réflexions du Gouvernement sur ce sujet.

M. Jean-Marie Le Deaut. La question !

M. Louis Colombani. Des lors, monsieur le ministre, nous aimerions savoir quelle sera la place du Parlement dans cette réforme et connaître vos intentions dans ce domaine. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Ainsi que vous l'avez dit, monsieur Colombani, l'impôt doit être réformé : il doit être plus modéré ; il doit être plus juste ; il doit être plus stable ; il doit enfin avoir des effets positifs, et non pas négatifs, sur l'emploi.

M. Christian Bataille. Lamassoure ou l'autosatisfaction !

M. le ministre délégué au budget. En même temps, monsieur Colombani, il n'y a pas, ainsi que vous l'avez rappelé, au nom de votre groupe - et je vous en remercie - de réduction des impôts possible si nous ne sommes pas capables, parallèlement, de réduire d'un même niveau les dépenses publiques. Nous ne ferons pas l'économie de l'effort d'économies (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) qui est nécessaire dans notre pays. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

A cette fin, le Gouvernement a commande un rapport a un groupe d'experts, preside par M. de La Martiniere. Ce rapport, mesdames, messieurs, est un document technique. Il explore certaines pistes. Il n'engage pas le Gouvernement. Il n'euphise pas le sujet.

La reforme, nous la concevrons ensemble, en etroite association, des l'origine, avec le Parlement. Et nous nous rejoyissons de constater que votre commission des finances a inscrit ce sujet a son ordre du jour, qu'elle a prevu un certain nombre d'auditions et qu'elle doit, selon son president, rendre un avis, au debut du mois de juillet.

M. Michel Meylan. Tres bien !

M. le ministre delegue au budget. Nous sommes prêts, Jean Arthuis et moi-meme, a venir devant la commission des finances pour parler de cette reforme et y travailler. A l'automne, nous soumettrons au Parlement, a cote du projet de loi de finances pour 1997, un projet de loi quinquennale...

M. Michel Meylan. Tres bien !

M. le ministre delegue au budget. ... proposant la realisation de cette grande reforme fiscale, sur cinq ans, parallelement a la reduction et a la maitrise des depenses publiques.

Je suis persuade que, avec votre soutien, nous reussirons cette reforme necessaire pour soulager notre economie. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaie et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Louis Colombani.

M. Louis Colombani. Monsieur le ministre delegue au budget, le groupe UDF a enregistre avec satisfaction les orientations prises recemment par le Gouvernement en matiere de reforme des impots et soutient ses intentions, tant sur la forme que sur le fond. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Sur la forme, il n'est pas contestable que la baisse des prelevements obligatoires, que nous appelons de tous nos voeux, doit s'accompagner d'une forte reduction des depenses publiques.

M. Jean-Yves Le Deaut. «Mais...» !

M. Louis Colombani. Sur le fond, les mesures envisagees, s'agissant notamment de la baisse des tranches du bareme de l'impot sur le revenu...

M. Henri Emmanuelli. Ah !

M. Louis Colombani. ... et des cotisations salariales «maladie», vont dans le sens des objectifs de simplification et d'equite que nous defendons. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Les declarations de M. le Premier ministre font suite au depot, hier, du rapport du groupe de travail sur la reforme des prelevements obligatoires dirige par M. de La Martiniere.

A ce titre, si nous partageons une grande partie des observations formulees dans ce rapport, ainsi que l'essentiel des propositions qu'il contient,...

M. Christian Bataille. Reflexissez bien !

M. Louis Colombani. ... nous souhaiterions, monsieur le ministre, que vous nous precisiez quelle utilisation compte en faire le Gouvernement.

Le rapport La Martiniere n'est-il qu'une piste de reflexion parmi d'autres ou prefigure-t-il deja la reforme que le Gouvernement souhaite engager des cette annee ?

En ce qui concerne la methode de travail, il me parait indispensable que la representation nationale soit associee des aujourd'hui aux reflexions du Gouvernement sur ce sujet.

M. Jean-Marie Le Deaut. La question !

M. Louis Colombani. Des lors, monsieur le ministre, nous aimerions savoir quelle sera la place du Parlement dans cette reforme et connaitre vos intentions dans ce domaine. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre delegue au budget, porte-parole du Gouvernement. Ainsi que vous l'avez dit, monsieur Colombani, l'impot doit etre reforme: il doit etre plus modere; il doit etre plus juste; il doit etre plus stable; il doit enfin avoir des effets positifs, et non pas negatifs, sur l'emploi.

M. Christian Bataille. Lamassoure ou l'autosatisfaction !

M. le ministre delegue au budget. En meme temps, monsieur Colombani, il n'y a pas, ainsi que vous l'avez rappele, au nom de votre groupe - et je vous en remercie - de reduction des impots possible si nous ne sommes pas capables, parallelement, de reduire d'un meme niveau les depenses publiques. Nous ne ferons pas l'economie de l'effort d'economies (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) qui est necessaire dans notre pays. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.) A cette fin, le Gouvernement a commande un rapport a un groupe d'experts, preside par M. de La Martiniere. Ce rapport, mesdames, messieurs, est un document technique. Il explore certaines pistes. Il n'engage pas le Gouvernement. Il n'epuise pas le sujet.

La reforme, nous la concevrons ensemble, en etroite association, des l'origine, avec le Parlement. Et nous nous rejoignons de constater que votre commission des finances a inscrit ce sujet a son ordre du jour, qu'elle a prevu un certain nombre d'auditions et qu'elle doit, selon son president, rendre un avis, au debut du mois de juillet.

M. Michel Meylan. Tres bien !

M. le ministre delegue au budget. Nous sommes prêts, Jean Arthuis et moi-meme, a venir devant la commission des finances pour parler de cette reforme et y travailler. A l'automne, nous soumettrons au Parlement, a cote du projet de loi de finances pour 1997, un projet de loi quinquennale...

M. Michel Meylan. Tres bien !

M. le ministre delegue au budget. ... proposant la realisation de cette grande reforme fiscale, sur cinq ans, parallelement a la reduction et a la maitrise des depenses publiques.

Je suis persuade que, avec votre soutien, nous reussirons cette reforme necessaire pour soulager notre economie. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Colombani Louis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1701

Rubrique : Impots et taxes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 1996, page 3848

Réponse publiée le : 6 juin 1996, page 3848

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 juin 1996